

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 JUILLET 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de la dotation
d'aide à l'investissement
local 2020**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 09 juillet 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 09 juillet 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 09 juillet 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er juillet deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Monsieur VENUS à Madame GUYARD
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Monsieur BASSINE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200708-20-D-22-DE
Date de télétransmission : 09/07/2020
Date de réception préfecture : 09/07/2020

N° DE DOSSIER : 20 D 22

OBJET : SOLLICITATION DE LA DOTATION D'AIDE À L'INVESTISSEMENT
LOCAL 2020

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La loi de finances pour 2018 a pérennisé la dotation de soutien à l'investissement local créée par l'article 159 de la loi de finances 2016. Pour 2020, l'enveloppe nationale de cette dotation a été abondée d'un milliard d'euros pour engager la relance économique dans les territoires, ce qui équivaut quasiment à tripler l'enveloppe, passant ainsi de 0,6 Mrds à 1,6 Mrds €.

Cette dotation à vocation à soutenir les projets structurants des communes et des intercommunalités dans des domaines prioritaires qui sont orientés spécifiquement pour 2020 vers des objectifs de relance et notamment la transition énergétique ou la santé.

Aussi, la Ville souhaite sceller ce partenariat financier autour du projet de reconquête de la dalle Frontenac située dans le quartier du Bel Air.

Ce projet s'inscrit d'une part dans le projet plus large de transformation de la ZUP en écoquartier et d'autre part, comme la 2ème tranche, après la place des rotondes inaugurée fin 2015, de transformation de dalles datées. Le choix d'une transformation d'une dalle minérale en une dalle végétale correspond aussi bien aux attentes de la population qu'aux cibles visées dans les politiques environnementales nationales (désimperméabilisation, biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur). Le coût total prévisionnel de cette opération est de 2,4 M€.

Ces aides financières étant gérées par le préfet de région, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre ce dossier entrant dans le cadre de cette dotation de soutien à l'investissement local et à demander les cofinancements associés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

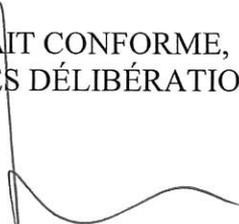
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre le dossier entrant dans le cadre de cette dotation de soutien à l'investissement local et à demander les cofinancements associés.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.